

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du Mardi 15 Septembre 2009 à Saint Gengoux de Scissé à 20 h

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Saint Gengoux de Scissé sous la présidence de Madame Patricia CLEMENT, Présidente.

Etaient présents : Mmes CLEMENT, CANITROT, BUE, DREVET, TROUSSEAU, GUICHARD, CHEVALIER, et Mrs PENOT, GOYARD, GUILLET, CHERVIER, DEDIENNE, PRUDENT, CHEVALIER, CONRY, COFFIGNY, LE GRAND DE MERCEY, DUMONT, ROBELIN, PHILIPPON, SURGAND, PERRIN, PEULET, DAILLY,
Etaient excusés : Mrs GAUDILLERE, GALEA.

Avant que le Conseil de Communauté commence, Madame CLEMENT souhaiterait savoir si deux points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour : à la demande de Mme DREVET : le Pays d'Art et d'Histoire (intervention de Messieurs OLIVIER et CHAPELON) et compte tenu d'informations récentes, la Maison de Tourisme. Le point financier sera réalisé après ces deux sujet afin d'avoir les informations nécessaires pour le vote des décisions budgétaires.

A l'unanimité, les Conseillers Communautaires donnent leur accord.

1- Pays d'Art et d'Histoire : Interventions de Messieurs OLIVIER et CHAPELON du Conseil Général

Le Ministère de la Culture a souhaité que des réunions de préfiguration aient lieu dans les Communautés de Communes pour présenter le dossier du Pays d'Art et d'Histoire avant la commission qui se réunira le 19 Novembre prochain à Paris.

Messieurs OLIVIER et CHAPELON rappellent l'historique, les intérêts, les missions, le financement du Pays d'Art et d'Histoire.

Le périmètre s'apparente à un triangle qui se situe entre la vallée de la Saône et de la Grosne.

Que peuvent attendre les intercommunalités de ce label ?

Le Pays d'Art et d'Histoire permet de favoriser la réalisation de projet d'aménagement du territoire à travers différents axes : tourisme, paysage, économie... Il favorise également la protection et la mise en valeur du patrimoine local selon des thématiques déterminées au préalable : actions éducatives, conservations de monuments appartenant à un patrimoine protégé : réhabilitation des églises romanes... Les aides financières apportées s'élèvent entre 40 et 50 %. Un partenariat avec la Région est à l'étude. Pour la Communauté de Communes, ce label et le projet de la Maison de Tourisme seraient totalement complémentaires. Le Pays d'Art et d'Histoire travaille en collaboration avec le Pays Bourgogne Sud.

D'après Monsieur CHAPELON, la première action à entreprendre serait la mise en réseau des Offices de Tourisme.

La cotisation s'élève à 1,5 € la première année, 2 € la deuxième, ensuite elle sera déterminée selon les besoins. Celle-ci permettra de rémunérer les conférenciers, les actions, l'animateur du patrimoine (la Direction Régionale des Affaires Culturelles participe à hauteur de 50 % du salaire de ce dernier).

Les particuliers peuvent également se porter candidat au label dès lors que le site concerné est ouvert au public.

Un représentant de l'intercommunalité sera convoqué à Paris avec les trois autres Communauté de Communes concernées afin de créer l'Association qui sera chargée du Pays d'Art et d'Histoire de notre territoire. Monsieur CHAPELON demande aux élus s'ils sont prêts à adhérer ? La Présidente souhaite que les membres du Conseil prennent le temps de réfléchir à ce sujet qui n'était pas à l'ordre du jour et qui nécessite une délibération. Certains rappellent que le Conseil était jusqu'alors favorable à la création de ce label. La décision sera prise au prochain Conseil.

2 - Lecture du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 29 Juillet 2009

Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

3 – Maison de tourisme

Le certificat d'urbanisme a reçu un avis favorable pour l'aménagement de la Maison Berry. Le rendez vous avec la secrétaire générale aura lieu le 16 Octobre 2009 à la Préfecture. La Présidente sera accompagnée de Madame DREVET et Monsieur PEULET.

Monsieur PEULET et Mademoiselle NIEUL ont rencontré un responsable du service tourisme du Conseil Régional. Pour le projet, la Région apportera une aide financière à hauteur de 10 à 15 %. Deux autres projets touristiques existent sur le territoire communautaire, l'un à Clessé au Château de Besseuil : création de 6 studios, accueil de séminaires..., le second à Lugny au Grand Bois.

La dissolution de l'association A De TouRE sera effective à la fin du mois de Septembre. Monsieur PEULET souhaite créer l'association qui gèrera ensuite l'Office de Tourisme. Madame DREVET explique que le Conseil est favorable à la création d'une « structure » touristique mais que le type d'établissement n'a pas encore été décidé.

Monsieur PEULET rappelle la délibération du Conseil de Septembre 2006, le Conseil avait accepté la création d'un office de tourisme.

Les élus souhaiteraient disposer d'informations complémentaires. La Présidente demandera à Mademoiselle NIEUL de préparer un document qui fera apparaître les avantages et inconvénients, les charges et recettes, les subventions auxquelles la collectivité pourra prétendre selon différents types de structure (office de tourisme, syndicat d'initiative...).

La Présidente clôt la discussion en insistant sur le fait que les travaux n'ayant pas encore commencé, la création de l'association n'est pas urgente.

Cela vaut également pour la mise en oeuvre de l'étude des plans d'eau. En effet, Madame CLEMENT préfère attendre le rendez vous avec Madame la secrétaire Générale avant toute décision. Elle ne veut pas que le Conseil prenne de décisions dans la hâte.

Monsieur SURGAND s'est rendu sur le site de Fleurville, il explique qu'il serait possible de réaliser des garages ou vide sanitaires afin d'optimiser l'espace disponible entre les logements et le projet d'aménagement touristique.

Ces propositions seront soumises à l'architecte qui aura le marché.

Une commission ad'hoc sera mise en place pour suivre le projet.

4 – Bilan financier

Bilan budget général au 14 Septembre 2009 :

La Présidente procède à la lecture du bilan financier qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 561 580, 35 € et un excédent d'investissement de 1 15 941,05 €.

Bilan Micro Crèche du 1^{er} Septembre 2008 au 7 Septembre 2009 :

Déficit de fonctionnement : 34 469,83 €

Déficit d'investissement : 56 270, 11 €.

L'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux d'investissement n'a pas encore été perçue. Les inscriptions à la Micro Crèche sont constantes, les places sont toutes

pourvues. Monsieur DEDIENNE reçoit toujours beaucoup de visites de personnes intéressées par la création d'une structure similaire.

5 – Indemnité Perceptrice

La Présidente rencontrera Madame PAGNY, Perceptrice le Mardi 22 Septembre afin de trouver une solution pour pallier aux difficultés rencontrées pour la facturation des garderies périscolaires et du Multi Accueil notamment. Le Conseil accepte d'octroyer l'indemnité de Conseil à Madame PAGNY dans son intégralité. Pour l'année 2009, il convient de noter la part revenant à la précédente perceptrice Madame PELTIER soit 5,99 €.

6 – Indemnité Régie Stéphanie BRAILLARD

Mademoiselle BRAILLARD a assuré l'encaissement de la régie du 6è Festival des Musiques Rares. Pour cela, une indemnité de responsabilité de 110 € lui sera versée.

7 – Création Poste Adjoint Administratif de 1è Classe

Madame Joëlle LOPEZ a obtenu l'examen professionnel du grade d'Adjoint Administratif de 1è Classe, Madame CLEMENT propose de supprimer le poste d'Adjoint Administratif de 2è Classe à raison de 15 heures hebdomadaire et de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1è Classe pour une durée identique à compter du 16 Septembre 2009. Le Conseil est favorable à l'unanimité.

8 – ADEMVAL

La Présidente a rencontré le Président de l'Agence pour le Développement Economique du Mâconnais Val de Saône. Certains élus s'interrogent sur l'intérêt d'adhérer à l'ADEMVAL, d'autres estiment qu'il serait opportun d'y adhérer par rapport à la zone artisanale.

La cotisation s'élève à 0,76 € par habitant, la subvention sera de 850 € environ.

Il est procédé à un vote à main levée : 16 pour et 9 abstentions. La Communauté de Communes adhèrera donc à l'ADEMVAL.

9 – Créances irrécouvrables

Madame CLEMENT fait part de créances irrécouvrables transmises par la Perception pour un montant de 110, 80 €, il s'agit essentiellement de factures de garderies périscolaires. Le Conseil donne son accord pour admettre ces sommes en non valeur.

10 – Décision modificative n°5

Suite à la réforme de la taxe professionnelle : modalités de perception et d'imputation du plafond de participation sur les avances mensuelles, la Perception demande de réaliser la décision modificative suivante :

Diminution de crédits au compte 611 (chapitre 011) pour 5 887 € et Augmentation de crédits au compte 7391173 (chapitre 14) pour la même somme.

11 - Demande subvention Monsieur Julien GUILLOT

La Présidente fait part de la demande de subvention de Monsieur Julien GUILLOT pour son projet qui se déroulera le Dimanche 20 Septembre. Il s'agit de la reconstitution des vendanges à l'époque des moines de Cluny. Les élus saluent l'initiative et le caractère novateur de l'évènement. Cependant, la Communauté de Communes pour des raisons statutaires, ne peut accorder de subvention à un particulier.

12 – Demande subvention du Comité de Jumelage

Le Comité de Jumelage a adressé une demande de subvention de 1 500 €. Le budget prévisionnel global s'élève à 5 880 €, des projets sont envisagés pour l'année 2009-2010 cours d'italien, participation Saint Vincent 2010...

Le Conseil est favorable à la demande d'aide financière.

13 – Participation financière hautmaconnais.com

Conformément à la convention établie avec le SIVOM de Lugny, la Communauté de Communes participe au prorata du nombre d'habitants aux frais d'hébergement du site hautmaconnais.com soit 1 147 €. Le site est en cours de modification, une rubrique « Service à la personne » sera notamment ajoutée, les élus approuvent ce changement.

14 – SMET 71

Madame CLEMENT, Monsieur ROBELIN et Monsieur GUILLET ont assisté à une rencontre avec le SMET Nord Est 71 (Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés). Actuellement, aucune décision n'a été prise quant à l'organisation territoriale de la gestion des déchets.

15 – Grippe A H1/N1

Monsieur COFFIGNY fait part de la commande de masques et de solutions hydro alcooliques pour l'ensemble des communes (excepté Saint Gengoux de Scissé). La livraison est prévue fin Septembre. Le plan mis en place à Lugny sera envoyé aux communes.

16 – Garderies « en attente du bus »

La prise en charge des garderies « en attente du bus » a été reportée à Janvier pour des raisons statutaires et de transfert de personnel. En effet, il convient de modifier les statuts : ajouter « garderies en attente du bus ».

Le Médecin de la Protection Maternelle Infantile visitera les locaux de Lugny Lundi 21 Septembre à 17 h.

17 – Questions diverses

Problèmes des deux roues :

Monsieur MORNAND, soucieux de la sécurité des jeunes circulant en deux roues, souhaiterait qu'une demande de contrôle des véhicules débrydés soit adressée au Préfet. Même si certains pensent que ce sont aux parents d'agir, la Présidente transmettra un courrier en Préfecture.

Participation financière des communes pour le renforcement de la voirie devant la déchetterie de Péronne :

Suite au rejet de la Préfecture de la délibération relative à la participation de l'intercommunalité pour le renfort de la route située devant la déchetterie de Péronne, la Maire de Péronne a constitué un dossier à transmettre aux communes afin qu'elles délibèrent.

Patricia CLEMENT
Présidente